

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur l'audiovisuel, les missions du CSA et la nécessité d'une coopération européenne en matière de télévision, Paris le 13 février 1989.

Monsieur le Président,

- Mesdames et messieurs les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel,

- Mesdames et messieurs,

- Je vous remercie de m'avoir invité dans les locaux où vous siégez, à cette manifestation par laquelle vous avez voulu marquer le début du mandat qui vous a été confié par la Loi du 17 janvier 1989. Cette loi nouvelle que j'ai souhaitée a été préparée par le gouvernement après une large consultation, dans le courant de l'été dernier, des professionnels de la communication. Je remercie également les membres du groupe de travail qui ont procédé à des auditions pour l'oeuvre utile qu'ils ont accomplie et je salue leur présence aujourd'hui parmi nous. Le parlement en a délibéré de façon approfondie. Ses débats ont permis de clarifier les objectifs poursuivis, d'améliorer sur de nombreux points le texte initial du gouvernement. La loi de 1989, en évitant tout bouleversement inutile, a pour objet de définir l'institution qui doit garantir l'indépendance, le pluralisme, la cohésion du système audiovisuel français.

Votre existence est, j'en suis convaincu, nécessaire à l'exercice quotidien de la démocratie. Vous avez, il y a un instant, souligné, monsieur le Président, l'actualité de l'article de la déclaration des droits de l'homme de 1789 relatif à la libre communication des pensées et des opinions. Et, en effet, il n'y a pas de liberté sans des institutions fortes pour les faire respecter. Cela est particulièrement vrai de la liberté de l'information, de la pluralité de l'expression non seulement politique, mais aussi sociale, culturelle lorsque l'instrument nécessaire à leur mise en oeuvre - je pense surtout à la télévision aujourd'hui - est l'objet de formidables enjeux. La puissance et la multiplication des images, l'importance des moyens financiers qu'elles mobilisent appellent non un censeur, mais une institution stable, sereine autant qu'il est possible, capable de maîtriser par la conviction de son autorité propre, la durée et la tradition qu'elle imposera peu à peu, capable de maîtriser, de dominer tous les éléments de troubles ou les interventions néfastes.

- Votre principale mission est simple à définir, sans doute plus difficile à accomplir : ce respect du pluralisme que j'ai cité, cette indépendance de l'information sur laquelle j'insiste, ce développement de la création dont on ne parle pas assez.

- La Haute autorité de la communication audiovisuelle de 1982 avait constitué un progrès décisif, entrepris une oeuvre qui, au fond, n'a pas été contestée. Les expériences ont quand même été multiples, tirens-en des profits. Après la Haute autorité, la CNCL. On peut dire que le Conseil supérieur de l'audiovisuel bénéficie de tout les atouts : indépendance, autorité, moyens et durée. Il manquait sans doute quelque chose de cela aux organismes précédents. Votre responsabilité n'en est que plus grande. Avec l'épreuve des épreuves, et celle du temps, votre institution devra, le moment venu - je le repète maintenant, car c'est pour moi très important - trouver normalement sa place dans la Constitution. Encore faut-il que vous fassiez la preuve qu'il est possible en France de pérenniser une institution de cette sorte.

Je faisais, à l'instant, allusion aux changements intervenus dans le domaine audiovisuel, au cours

des années récentes. Qui s'en souvient ? Faut-il les rappeler à la veille de bouleversements plus grands encore ?

- En 1981, le secteur public était en situation de monopole : trois chaînes de télévision, pas de radio locale indépendante. Depuis lors, trois chaînes privées ont été créées. Le nombre d'heures de diffusion a progressé fortement. Plus de 1200 radios émettent régulièrement. La mise en service du satellite de télévision directe TDF 1 ajoutera cinq chaînes supplémentaires de télévision qu'il vous appartiendra, vous l'avez dit, d'autoriser. Les réseaux câblés vont nécessairement se développer. Dans quelques années, la télévision de haute définition changera en profondeur toute une série de domaines et notamment la qualité des images et du son diffusés. En peu de temps un espace clos et protégé s'est ouvert à la concurrence et à la diversification. La mutation va se poursuivre. Déjà plus de 20 programmes différents peuvent être captés sur le territoire français.

- Vous mesurez fort bien, mesdames et messieurs, les risques d'un tel bouleversement. Enfin un bouleversement suppose toujours des risques. Si l'on veut éviter tout risque, il faut se mettre dans une cloche et faire disparaître l'atmosphère de crainte de s'enrhumer. Mais à quoi sert de diversifier les canaux de diffusion pour programmer des émissions identiques, majoritairement importées ? Pourquoi multiplier les chaînes si le téléspectateur ne bénéficie d'aucun choix supplémentaire et si elles ne contribuent pas au développement de la production et de la création françaises ? Je n'exagère pas mon propos. Il faudrait quand même éviter d'inverser les rapports normaux de la création dans un pays comme le nôtre. Le pluralisme, c'est aussi - ne parlons pas toujours de politique - celui des goûts, des cultures, des langages, des publics. Je suis de ceux qui pensent que la concurrence est toujours saine et stimulante à la condition que précisément elle offre une diversité, une innovation et une création plus riche, sans quoi elle s'annule elle-même. Comment y parvenir ? Comment tirer le meilleur parti possible de cette évolution ?

- Deux réponses :

- en réalisant le meilleur équilibre de notre système audiovisuel, vous en avez la charge,

- en construisant l'Europe de l'audiovisuel, c'est notre affaire à tous.\

La loi nouvelle doit permettre de trouver un meilleur équilibre entre la qualité des programmes et les contraintes économiques, tant dans le service public que dans le secteur privé.

- En premier lieu, elle prévoit des règles de diffusion et de programmation communes à l'ensemble des chaînes pour favoriser la création originale française, particulièrement aux heures de grande écoute. Après vous avoir consultés, le gouvernement précisera prochainement cette nouvelle réglementation, conforme à l'esprit des décisions récentes du Conseil d'Etat et il vous appartiendra de veiller à son application.

- En second lieu, elle vous donne des pouvoirs étendus pour mieux faire respecter les engagements souscrits par les chaînes privées. De façon générale, n'hésitez pas à vous servir de ces pouvoirs de recommandation, de décision et si nécessaire de sanction.

- Madame le ministre chargé de la communication 'Catherine Tasca' a souligné à plusieurs reprises, avec justesse, la responsabilité particulière du service public. Il est l'héritier d'une riche tradition. Il demeure un instrument privilégié de la création et de la production audiovisuelles, qu'il s'agisse de fictions, de documentaires, de magazines d'information, d'émissions pour la jeunesse. le gouvernement a une grande ambition pour le service public. Il a raison car ce service doit redevenir une télévision de référence, tout en recherchant une part importante d'audience. Pensons-y, c'est une référence permanente. Le service public n'est pas condamné. Nous nous chargerons, s'il le faut, de le démontrer. Là comme ailleurs il n'est pas condamné, non plus, à n'assumer que les mauvais risques. Alors, il faut faire confiance aux responsables, à ses agents, ses syndicats qui ont entrepris une grande réflexion pour trouver en eux-mêmes les ressources d'un nouvel enthousiasme - on en a bien besoin -, le même que celui qui a animé leurs aînés - certains d'entre eux se trouvent parmi nous - et qui a donné de remarquables résultats. Les conclusions que tirera le gouvernement de cette concertation sur l'avenir du service public, sur ses objectifs, ses moyens, feront l'objet, comme on s'y est engagé, d'un débat au parlement.\ Cet effort trouvera son prolongement dans la construction de l'Europe de l'audiovisuel. C'est un grand débat. J'y prends part chaque fois que se tient un sommet européen. Le Premier ministre,

de son côté, ne manque pas d'occasion de préciser notre point de vue. Je vous le dis, dans ce domaine comme dans d'autres, la solution ne viendra pas des efforts isolés d'un seul pays, du nôtre en la circonstance. L'évolution des techniques, l'importance des ressources financières à mobiliser, l'existence d'intérêts communs imposent à l'Europe de définir, sinon une politique commune, du moins, un projet qui soit le sien. J'ai vivement souhaité que soit mis en oeuvre un programme appelé Eurêka audiovisuel, à l'image de l'Eurêka technologique qui recouvre toutes les technologies de pointe et qui, déjà, représente une très grande réussite puisqu'il rassemble 18 pays et en intéresse beaucoup d'autres. Il a déjà abouti à quelques centaines de programmes dont certains sont tout à fait remarquables. L'un d'entre eux a précisément permis de déterminer une haute définition de télévision dont les représentations, les essais à Brighton, en Italie, en France, demain bientôt à Moscou, permettront à chaque pays européen de savoir que l'on peut disposer d'un instrument puissant. Nous avons donné l'accent à la recherche scientifique. Mais dans le domaine audiovisuel comme dans les autres, il serait vraiment surprenant que tant d'intelligence et de compétence assidues ne parviennent pas à nous doter d'un instrument exceptionnel.\

\ Suite sur l'Europe de l'audiovisuel \

- On ne peut pas accepter - quelle que soit leur qualité - que nous ne soyons dotés que de programmes américains sur la base des technologies japonaises. Le Japon pénètre déjà dans la structure de l'Europe des Douze. L'un des Douze a déjà négocié - je ne pense pas qu'il ait conclu - au moment où il y a la querelle des hautes définitions en faveur de la définition japonaise et à l'encontre de cette définition proprement européenne dont nous attendons de très bons résultats. Alors il faut savoir s'organiser. Il faut que l'Europe prenne conscience d'elle-même. Il faut aussi qu'elle réfléchisse, qu'elle présente des aspects culturels spécifiques. Les langues européennes simplement à l'intérieur des Douze.. Est-ce que vous imaginez qu'Américains et Japonais réunis vont se préoccuper de la pérennité de la langue gaélique ? Là je pense à l'Irlande. Ou bien aux langues scandinaves appliquées au Danemark. On a l'air de ne s'attarder qu'à des petits pays, qu'à des petits groupes linguistiques, et ai-je parlé du flamand mais ce même raisonnement s'applique à peu de distances, à l'Italien, à l'Allemand, il s'applique au français. Nous avons besoin véritablement de servir nos cultures en veillant, à la fois, à préserver les chances des cultures minoritaires en Europe et à renforcer les cultures majoritaires en Europe qui risquent d'être rapidement minoritaires dans le monde.

- C'est un grand projet sur lequel, le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut remplir un rôle déterminant. Nous en avons les moyens. Nous en avons la résolution. Rassemblons nos capacités et accomplissons les efforts nécessaires. Notre télévision représente, a représenté, à plusieurs époques qui ne sont pas si lointaines, peut-être encore aujourd'hui - je ne peux pas trancher - l'une des meilleures télévision du monde en dépit de tous les défauts que nous pouvons chaque jour relever. Mais toute oeuvre humaine est difficile. Si nous avons pu atteindre un tel palier, pourquoi ne nous y installerions-nous pas ? Désormais, à compter du moment où nous avons su réunir des énergies créatrices et tenter de définir un projet, et exiger - car il faut de temps à autre exiger - que tout soit mis en oeuvre pour que la qualité soit servie.\

Votre domaine d'action, mesdames et messieurs les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel est très large. Les décisions que vous serez amenés à prendre - vous en avez déjà prises - sont très importantes. Vous avez été nommés par les trois plus hautes autorités de l'Etat, votre légitimité est incontestable. Elle ne pourrait être battue en brèche que si vous vous en chargiez vous-même, ce qui est arrivé à d'autres.

- Les différences de sensibilité, d'itinéraires professionnels de chacun d'entre vous, la diversité de vos compétences, l'expérience variée, professionnelle que vous avez acquise, notamment dans le secteur dont vous avez la charge, sont, à mon sens, la garantie de la pertinence que je peux attendre, que nous pouvons attendre de vous. Vous, vous êtes certainement tout à fait sensibles à la nécessité de servir l'intérêt général. Aucun d'entre vous dans sa vie, dans sa carrière avec les obligations auxquelles il a souscrit, aucun d'entre vous, ne mériterait en ce jour d'être exclu de ce choix et de cette confiance pour le service du pays, de l'intérêt général du pays. Alors faites équipe ! Entendez-vous ! Vous avez le droit à la passion, les discussions doivent être vives, c'est

équipe : Entendez-vous : vous avez le droit à la passion, les discussions doivent être vives, c'est la moindre des choses lorsqu'on touche à des matières aussi importantes et aussi sensibles. Puis, il faut décider. Il faut décider dans l'intérêt de tous et dans l'intérêt d'une communication qui doit entrer désormais dans le jeu normal de nos institutions et non pas être soumis aux humeurs politiques qui, par définition, comme toutes les humeurs sont changeantes.

- Vous êtes à pied d'œuvre. Bonne chance ! Travail, courage, obstination, voilà ce qui vous attend.\

En tous cas, sachez que j'exprime des vœux pour la réussite de votre tâche. J'y mets un point d'honneur particulier : institutionnaliser. J'ai bien entendu les discussions naguère sur les institutions de la République. Non, il y a institution et institution pour qui connaît les élémentaires informations qui permettent de connaître le droit public. On ne peut pas mélanger tout. Toutes les institutions sont critiquables. J'ai bien vu une sorte de ronds de jambes, à moins que ce ne soient des bouches arrondies pour s'inquiéter des critiques portées contre des institutions de l'audiovisuel et je m'en suis d'ailleurs chargé moi-même. Tout d'un coup, voilà qu'il y avait là une institution sacro-sainte qu'on ne pouvait pas toucher, c'était scandaleux.

- Mais on touche à toutes les institutions. Le parlement n'est pas épargné, le gouvernement non plus et le Président de la République non plus. Et vous voulez que cette institution là soit indemne. Vous n'aurez pas cette chance de ne pas être touchés. Ne vous faites pas d'illusions. Mais c'est en vous-même que vous trouverez la résolution, la capacité et la justification de la tâche qui vous est confiée. Je le répète, à cet égard, moi, je fais confiance. J'attends du Conseil supérieur de l'audiovisuel qu'il démontre que pas à pas la République française s'organise pour assurer les conditions de l'exercice de la démocratie partout où cela est nécessaire et c'est bien nécessaire dès qu'il s'agit d'information. Mesdames et messieurs, bonne chance pour une mission qui commence et qui, pendant quelques années, exigera de vous un sentiment très fort, excluant tout autre, une occupation permanente excluant pratiquement tout autre. Vous êtes un peu entrés au couvent, sans doute en aviez-vous le goût mais drôle de couvent qui a toutes les portes et les fenêtres grandes ouvertes sur ce qui passe à travers le vaste monde. Comment réaliser la synthèse, c'est maintenant votre affaire. Je le répète, bonne chance au Conseil supérieur de l'audiovisuel et surtout bonne chance aux neuf membres de ce Conseil supérieur qui méritent bien d'être aidés a priori, d'être compris, de n'être pas tout de suite mêlés aux disputes et aux contestations, tel est en tout cas ma disposition d'esprit. Mesdames et messieurs, je me réjouis d'être parmi vous en ce jour. Réjouissez-vous aussi, car vous ne me verrez plus.\